

LA DOUANE MAROCAINE : DES ACTIONS ET DES RÉALISATIONS



LA DOUANE QUI VOUS PROTÈGE

La Douane est un acteur incontournable dans le processus de sécurisation des échanges internationaux et un maillon fort dans le contrôle de la chaîne logistique mondiale, compte tenu du rôle qu'elle joue aux frontières et de la nature des missions qui lui sont dévolues. Préserver les intérêts fiscaux et financiers de l'Etat, protéger l'économie nationale contre les mouvements illicites de marchandises, soutenir le système commercial international en assurant des règles de jeu équitables pour toutes les entreprises et protéger la société contre les menaces de sécurité, sont autant de missions qu'il incombe à l'ADII de prendre en charge et de concilier aux impératifs de facilitation des échanges.

Cette année, les services douaniers ont mobilisé une fois de plus toutes leurs capacités dans l'objectif de lutter efficacement contre les courants de fraude et les trafics illicites menaçant les équilibres économiques (sous-facturation, contrebande, produits piratés, blanchiment d'argent), la santé publique (stupéfiants, produits sans garantie sanitaire, articles contrefaits, produits toxiques), la sécurité des citoyens (produits ne respectant pas les normes techniques) et le patrimoine national (culturel, artistique, historique, archéologique).

2009 fut aussi l'année de la protection de l'environnement pour l'ADII et pour l'ensemble de la communauté douanière mondiale qui célébra la Journée Internationale des Douanes sous cette thématique. Il est à rappeler que la Douane s'est affirmée au fil des ans en tant qu'acteur dynamique œuvrant pour la préservation des composantes de l'environnement et du patrimoine naturel national contre le trafic des espèces animales et végétales menacées d'extinction.

>>> LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE DE STUPÉFIANTS : UNE VIGILANCE ACCRUE POUR ASSURER LA PROTECTION DE LA SOCIÉTÉ

Devant la recrudescence des trafics illicites de stupéfiants, la Douane mène une lutte implacable contre ce fléau qui présente de réelles menaces d'ordre économique, sanitaire et sécuritaire.

Malgré l'ingéniosité des trafiquants et leur utilisation de techniques de plus en plus novatrices, la vigilance des services douaniers, couplée à leur formation sur la détection des moyens de fraude, à leur recours aux nouvelles technologies d'inspection non intrusive (scanners) et à la coopération tant avec les autres corps de sécurité qu'avec les douanes partenaires, a permis de faire face efficacement aux manœuvres des narcotrafiants,



comme en témoignent les résultats réalisés en 2009 :

- **32.312** kg de chira à Casa Port, repérés au niveau de trois conteneurs de déchets d'aluminium destinés à l'exportation.
- **19.503** kg de chira et **15** kg de cocaïne au port de Nador, décelés dans une cargaison de poissons congelés.
- **24,5** kg d'héroïne détectés à bord d'un véhicule de conduite intérieure.
- **771** affaires de stupéfiants constatées, représentant au total **91,3** tonnes de produits stupéfiants saisis, soit une hausse de **124,3%** par rapport à 2008.

>>> LA LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE : DES ACTIONS CIBLÉES POUR JUGULER LA PROGRESSION DU FLÉAU

Parce que la contrebande constitue une menace grandissante aussi bien pour le tissu économique national que pour la santé des consommateurs et la sécurité des citoyens, la Douane ne ménage aucun effort pour combattre ce phénomène.

En 2009, grâce à une stratégie basée sur le contrôle ciblé, des actions efficaces ont pu être menées pour contrecarrer ce fléau :

686,7 millions de dirhams (MDH) est la valeur des marchandises saisies (hors stupéfiants) cette année, contre **675,8** MDH en 2008.

Des opérations de saisies remarquables, durant toute l'année :

- un lot de bijoux en argent d'une valeur estimée à **2,2** MDH.

- des effets vestimentaires et trois véhicules d'une valeur de **3** MDH.

- des produits alimentaires et cosmétiques d'une valeur estimée à **0,6** MDH.

>>> LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON ET LA PIRATERIE : DES OPÉRATIONS COORDONNÉES POUR PLUS D'EFFICACITÉ

Consciente des méfaits de la contrefaçon et de la piraterie, l'ADII a retenu la lutte contre ce fléau parmi ses préoccupations majeures.

Cette année encore, la Douane a opéré d'importantes saisies et suspensions à l'encontre des contrevenants et ce, pour une meilleure préservation des intérêts économiques nationaux et de la sécurité de la population.

Grâce aux sessions de formation organisées par l'ADII en coordination avec l'Organisation Mondiale des Douanes, les associations professionnelles et les titulaires de droit, les agents douaniers ont pu perfectionner leurs techniques et acquérir une certaine expertise en matière de détection de la contrefaçon. Ci-après les principaux résultats de 2009 :

- **276** demandes de suspension formulées à la Douane, soit une augmentation de **23,2** % par rapport à l'année précédente

- **21** mesures de suspension opérées sur des marchandises soupçonnées contrefaites (cosmétiques, appareils électriques, maroquinerie, textiles, etc.).



DES EFFORTS ET DES ACTIONS TOUS AZIMUTS POUR AMÉLIORER LES RECETTES DOUANIÈRES

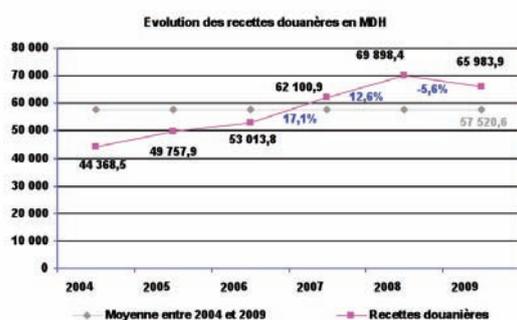
Les mesures prises dans le sens de l'optimisation des recettes générées par les droits de douane et les efforts consentis par le corps douanier en termes de contrôle aux frontières, de redressement de la valeur et de recouvrement des créances ont permis à la Douane de se conformer aux objectifs fixés pour l'année 2009 relatifs à sa contribution à l'amélioration des finances publiques.

En effet, les recettes douanières continuent à alimenter le budget général de l'Etat et ce, malgré un contexte marqué par l'accélération du démantèlement tarifaire et la baisse des importations consécutive à la crise économique internationale qui a marqué cet exercice.

>>> LES RECETTES DOUANIÈRES

Les recettes douanières ont atteint **65.983,9** MDH en 2009, soit une contribution à hauteur de **43,4** % dans les recettes fiscales de l'Etat. Cette contribution est en hausse depuis 2008 (**41,8** %) grâce à l'évolution de la part des recettes de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et des Taxes Intérieures de Consommation (TIC) dans les recettes fiscales.

Après une évolution exceptionnelle des recettes douanières enregistrée durant les deux dernières années (14,8% en moyenne), l'année 2009 a été marquée par une correction relative de 5,6% par rapport à 2008 des recettes, induite par la baisse du volume des échanges due à la crise économique et financière mondiale.



L'analyse du résultat global des recettes par rubrique budgétaire fait ressortir les éléments suivants :

- Le recul de **14%** des Droits de Douane (DD). Cette baisse résulte du processus de démantèlement tarifaire progressif engagé il y a dix ans avec les principaux partenaires commerciaux du Maroc. La part des droits de douane dans les recettes douanières globales a accusé un recul de **1,8** point puisqu'elle s'est située à **17,9%** en 2009 contre **19,7%** en 2008. En 1999, cette part était de **35,9** %.
- La poursuite du processus de réforme tarifaire qui a conduit à l'application d'un taux maximal de **35%** pour les droits de douane en 2009 au lieu de **40%** en 2008.
- Le ralentissement des importations dans un contexte de crise financière et économique mondiale induisant le fléchissement des cours internationaux des matières premières et partant la baisse de la valeur globale des importations ainsi que la diminution des quantités importées. Cette situation a également entraîné la baisse des recettes de la TVA de **8%** en 2009.
- L'accroissement des quantités de produits pétroliers importés, notamment le gasoil dont les importations ont augmenté de **98,5%** en 2009. Cette évolution s'est traduite par une augmentation des recettes perçues au titre des TIC de **5%** par rapport à l'année dernière, dont la part la plus importante est issue de la taxation des produits énergétiques. Ces recettes ont constitué **29,8%** des recettes globales en 2009 contre **26,7%** en 2008.
- La suppression de la redevance sur l'exploitation des phosphates (Loi de finances n°40-08 pour l'année budgétaire 2009) : les recettes au titre de cette redevance n'ont pas dépassé **63** MDH en 2009, alors qu'elles avoisinaient les **700** MDH pendant les trois dernières années.

Le tableau suivant illustre la répartition des recettes douanières par rubrique pour les années 2008 et 2009 ainsi que la part des recettes de chaque rubrique dans les recettes globales.

Rubriques	2008 MDH	Part (en%)	2009 MDH	Part (en%)	Variation 2009/2008 (en %)
Droits de douane (DD)	13 767,6	19,7%	11 829,9	17,9%	-14,1%
Taxes intérieures de consommation (TIC)	18 688,8	26,7%	19 630,5	29,8%	5,0%
Taxes sur la valeur ajoutée (TVA)	35 433,1	50,7%	32 593,6	49,4%	-8,0%
Redevances Gazoduc	1 748,0	2,5%	1 694,6	2,6%	-3,1%
Autres recettes budgétaires	260,9	0,4%	235,3	0,4%	-9,8%
Total	69 898,4	100,0%	65 983,9	100,0%	-5,6%

Répartition des recettes douanières par rubrique

>>> LES REDRESSEMENTS DES DROITS ET TAXES SUITE AU CONTRÔLE DE LA VALEUR

L'ADII a veillé, durant l'année 2009, à renforcer sa démarche anticipative en matière de contrôle de la valeur et ce, à travers le ciblage des produits sensibles à la fraude et l'enrichissement des référentiels des bases d'appréciation de la valeur.

Dans ce cadre, il a été procédé à la mise en place et à l'actualisation des indicateurs d'appréciation (189 indicateurs) de la valeur des produits à risque et à la mise à jour des barèmes de taxation des matériels d'occasion ainsi que du référentiel des valeurs des marchandises à caractère non commercial importées par les voyageurs.

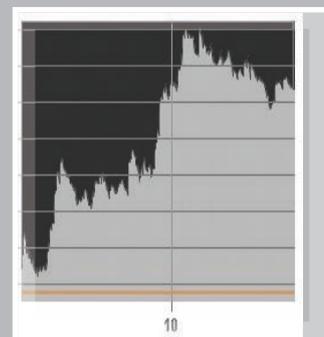
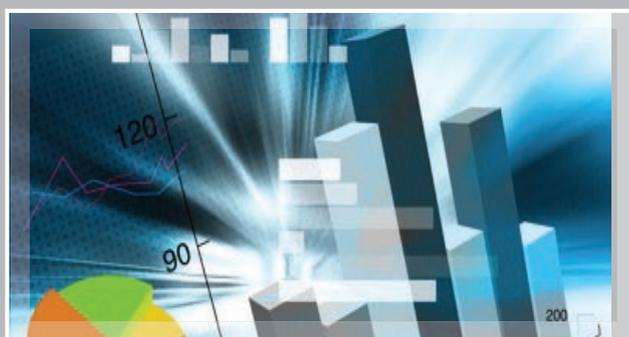
Ces mesures ont ainsi permis la perception de droits et taxes additionnels de l'ordre de **1.125,8 MDH**, suite à des

redressements de valeurs d'un montant de **3.203,1 MDH**, soit une augmentation de **0,8%** en droits et taxes et de **12,5%** en valeur, par rapport à l'année 2008.

>>> LE RECOUVREMENT DES CRÉANCES

Comme toute administration fiscale, l'ADII gère un portefeuille important de créances à recouvrer. En 2009, le total des ces créances a atteint **199.782,9 MDH** dont **37,7%** ont été recouvrées. Le taux de recouvrement s'est stabilisé au dessus de **69%** pour le passif des créances hors amendes et condamnations pécuniaires arrêté à fin 2008. De même, la régularisation des comptes d'imputation provisoire a atteint **56,5%** avec un montant régularisé de **1.220,8 MDH**.





>>> LA VENTE DES MARCHANDISES SAISIES OU ABANDONNÉES EN DOUANE

Dans une optique d'amélioration de la gestion des marchandises saisies ou abandonnées en douane, l'ADII a introduit plusieurs mesures visant à permettre la vente des ces marchandises dans les meilleures conditions. Ainsi, le produit des ventes a atteint **149 MDH** en 2009.

>>> LE RÈGLEMENT TRANSACTIONNEL

Afin d'assurer le recouvrement d'une partie des créances jugées difficilement recouvrables, l'ADII s'est employée à dynamiser le règlement transactionnel des affaires litigieuses.

Ainsi et grâce aux efforts déployés, le nombre d'affaires réglées à l'amiable est passé de **22.716** en 2008 à **23.575**

en 2009, soit une augmentation de **3,8%**. De même, 68,5% des affaires constatées ont été réglées par transaction, générant un montant de **367,4 MDH** en termes d'amendes encaissées contre **343,2 MDH** en 2008, soit une évolution de **7,1%**.

>>> LE RECOUVREMENT SUITE AUX POURSUITES JUDICIAIRES

Dans le cadre de sa mission de contrôle, l'ADII engage des poursuites judiciaires en vue du recouvrement des créances auprès de débiteurs défaillants. Au titre de l'année 2009, **12.358** nouvelles affaires en justice ont été recensées, contre **10.441** en 2008, soit une évolution de **17,5%**.

Le produit des amendes, transactions et confiscations est passé de **389,6 MDH** en 2008 à **409,7 MDH** en 2009, enregistrant ainsi une progression de **5,2%**.

LE CONTRÔLE DOUANIER ET LA FACILITATION DU COMMERCE NE SE CONÇOIVENT PLUS SÉPARÉMENT

La Douane est aujourd'hui un intervenant incontournable dans la gestion du commerce international. Cette intervention revêt deux dimensions à la fois paradoxales et complémentaires : la première prend en compte les exigences de développement et de fluidité des échanges commerciaux devant assurer à l'entreprise ainsi qu'à l'économie nationale le niveau de compétitivité requis et la seconde répond aux impératifs de sécurisation de la chaîne logistique internationale, s'appuyant essentiellement sur l'exigence d'un contrôle efficace basé sur le partenariat avec l'entreprise et privilégiant ses intérêts.

Formant un tout indissociable, la simplification et le contrôle, intégrant avec cohérence une conjonction d'autres éléments, constituent les principaux piliers de l'édifice d'une douane moderne, motivée, dans la réalisation de ses missions, par des objectifs de performance.

>>> LA SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES ET LA FACILITATION DU COMMERCE

Conscient de l'importance majeure que revêtent la facilitation des opérations commerciales et la célérité du traitement des formalités douanières pour l'entreprise nationale qui se trouve confrontée aux multiples défis de la libéralisation et de l'accroissement des échanges, l'administration des douanes s'est attelée, en 2009, à poursuivre le chantier de la simplification par l'adoption de mesures diverses versant, en particulier, dans le renforcement des capacités compétitives du tissu productif national.

>> LE RÉGIME DU DRAWBACK-ÉNERGIE : DES DÉLAIS RÉDUITS POUR LE REMBOURSEMENT

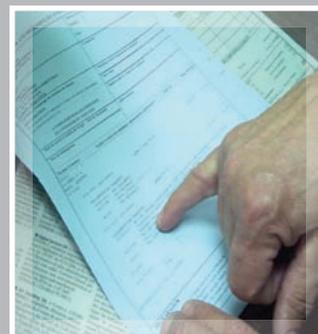
En réponse aux attentes du secteur textile, le régime du drawback-énergie a été réaménagé. Une procédure a, en effet, été mise en place permettant un remboursement partiel sur la base de la quantité effectivement exportée sans attente de la régularisation de l'ensemble des cessions en suite d'admission temporaire pour perfectionnement actif.

Par ailleurs et dans un double objectif d'accélération du traitement des dossiers de drawback et de déconcentration des tâches, le système d'information a pris en charge cette évolution pour permettre une gestion en réseau entre structures.

>> LES FACILITÉS DE CAUTIONNEMENT EN MATIÈRE DE RÉGIME ÉCONOMIQUE EN DOUANE: UNE CONTRIBUTION À L'ALLÈGEMENT DE LA TRÉSORERIE DE L'ENTREPRISE

Instituées depuis 1985, les facilités de cautionnement des opérations sous régime économique en douane destinées aux secteurs exportateurs continuent d'être octroyées. Ces facilités contribuent à l'amélioration de la compétitivité et de la réactivité des entreprises exportatrices, à travers la réduction des charges financières et la simplification des procédures de dédouanement à l'importation.

Depuis la mise en place de ces mesures, 3876 facilités de cautionnement ont été accordées. L'année 2009 en a totalisé 112 en faveur de 101 sociétés (cf. tableau ci-après).



Cautionnement	Décisions accordées
Sur engagement des entreprises exportatrices	39
Mixte	58
Dispense au profit des donneurs d'ordres étrangers	12
Global	3
Total	112 (Soit 101 opérateurs bénéficiaires)

Répartition des facilités de cautionnement accordées en 2009

Au cours de l'exercice écoulé, deux réflexions ont été initiées en vue de cadrer, au mieux, aussi bien les facilités de cautionnement spécifiques aux zones franches que celles relatives à la caution bancaire globale.

La première, finalisée, prévoit l'extension du bénéfice de la caution sur engagement de l'entreprise exportatrice aux opérateurs établis dans les zones franches.

>> L'ENTREPÔT PRIVÉ PARTICULIER (EPP) : DES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT SIMPLIFIÉES

Tenant compte du développement de certaines activités émergentes telles les plates-formes, recourant de plus en plus à l'activité de stockage, l'administration des douanes a instauré depuis quelques années des mesures d'adaptation susceptibles de dynamiser davantage le régime de l'entrepôt ; régime qui permet à l'entreprise de placer ses marchandises dans des locaux soumis au contrôle des agents douaniers, en attendant de décider de la destination définitive qu'elle souhaite leur donner.

Dans un même souci d'assouplissement, l'autorisation d'ouverture d'un EPP a été déconcentrée auprès des structures régionales en 2009.

28 DÉCISIONS D'OUVERTURE DANS DIVERS SECTEURS ONT ÉTÉ ACCORDÉES EN 2009, CONTRE 12 EN 2008.

Par ailleurs, et afin de répondre à la spécificité de certaines activités comme celle des duty free shop, il a été procédé en 2009 à une révision de l'instruction conjointe de la Douane et de l'Office des Changes relative à la gestion et au fonctionnement des magasins de vente sous douane.

>> L'IMPUTATION DES TITRES DE CHANGE EN CAS DE DÉCLARATION PROVISIONNELLE : UNE NOUVELLE MESURE POUR PLUS DE CÉLÉRITÉ

Poursuivant ses efforts de facilitation et de simplification

des procédures et en réponse aux doléances de certains opérateurs réalisant des opérations d'importation ou d'exportation de marchandises effectuées sous couvert de déclarations provisionnelles, il est dorénavant procédé à l'imputation des titres de change (engagement d'importation ou engagement de change) au fur et à mesure des arrivages ou des envois, sans attendre la clôture des déclarations provisionnelles en question.

>> LE CONTRÔLE DES ENVOIS POSTAUX : DES MESURES NOUVELLES POUR UNE MEILLEURE MAITRISE DU CIRCUIT DE DÉDOUANEMENT

Compte tenu des exigences de rapidité et de sécurité qu'impose la croissance continue des services de messagerie et conformément aux dispositions des actes de l'Union Postale Universelle et de la convention de Kyoto, les services douaniers et postaux œuvrent ensemble afin d'assurer une meilleure qualité du service aux usagers et de contribuer ainsi au développement des échanges par voie postale, tout en garantissant un niveau de sécurité acceptable.

Parallèlement aux facilitations accordées en la matière, des mesures ont été prises pour maîtriser davantage le circuit de dédouanement des envois postaux. C'est ainsi qu'il a été convenu avec « Poste Maroc », notamment, de :

- prescrire la production d'une pièce d'identité par toute personne souhaitant présenter un colis auprès du service postal ou douanier ;
- confier la fermeture du colis à l'agent postal et ce, immédiatement après le contrôle effectué par le douanier.

>> LES ENVOIS EXPRESS : DE NOUVELLES MESURES POUR UNE CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ

Dans le cadre des mesures d'encouragement prises en faveur de ce secteur, il a été procédé à l'adaptation des procédures aux besoins de l'activité par :

- la mise en place au niveau de l'aéroport de Nouasser, d'un couloir dédié au traitement des envois express prévoyant un inspecteur chargé du contrôle de la valeur,
- l'importation, en Admission Temporaire, des emballages nécessaires au conditionnement des envois destinés à l'exportation,
- l'apurement a posteriori du manifeste (après enlèvement des marchandises).

>>> LE CONTRÔLE DOUANIER

L'environnement commercial a connu ces dernières années des mutations importantes qui ont modifié de manière profonde le fonctionnement des systèmes de production et de livraison au niveau mondial. Les chaînes d'approvisionnement qui deviennent de plus en plus complexes imposent à tous les intervenants dans la chaîne logistique de nouvelles règles de gestion.

L'administration des douanes, maillon important de cette chaîne se trouve, aujourd'hui, amenée à prendre en charge ces évolutions et d'en tenir compte dans le traitement des opérations commerciales.

Par ailleurs, la libéralisation des échanges et l'ouverture du Maroc au marché mondial n'a pas été sans effet sur le développement de la fraude qui a connu de nouvelles formes susceptibles d'altérer les règles de concurrence loyale, la sécurité de la chaîne logistique internationale mais aussi les recettes que l'administration des douanes est chargée de recouvrer pour le compte de l'Etat.

Dans cette optique, l'ADII a assigné à l'amélioration du contrôle deux objectifs majeurs :

- la lutte contre la fraude sous toutes ses formes, et
- l'accélération de l'enlèvement des marchandises.

A ce titre, les efforts se sont concentrés, durant l'exercice

écoulé, sur la refonte de la chaîne de contrôle pour l'adapter à ces nouveaux modes de fonctionnement et aux nouveaux risques de fraude. Elle a, aussi, mis l'accent sur le renforcement des partenariats avec le secteur privé, les autres autorités de contrôle et les administrations douanières.

>> REFONTE DE LA CHAÎNE DES CONTRÔLES : LA PERFORMANCE PASSE AUSSI PAR LA RATIONALISATION ET L'ADAPTATION DES MÉTHODES D'INTERVENTION

Conformément à son approche stratégique alliant accélération du passage en douane des marchandises et efficacité du contrôle, il a été jugé opportun de procéder à une analyse du processus de dédouanement dans un objectif de refonte totale. L'identification des étapes se prêtant à l'amélioration et nécessitant un renforcement, a constitué l'élément central de cette analyse qui a débouché sur la nécessité de recentrer le contrôle douanier autour de trois modes distincts et quelques fois complémentaires :

- le contrôle a priori
- le contrôle immédiat
- le contrôle a posteriori

> Le contrôle a priori

Pour mieux maîtriser la gestion des flux des marchandises avant dédouanement et avant même leur arrivée dans les enceintes douanières, l'option de renforcement du contrôle a priori s'est imposée avec force. Pour instaurer cette approche sur des bases solides, une série d'actions ont été menées dont principalement :

- la promotion de la démarche d'analyse de risques auprès des structures opérationnelles,
- l'élaboration, à l'attention des opérationnels, d'un guide reprenant les outils et les méthodes d'analyse de risque,
- la conduite d'une action d'accompagnement des structures en charge de ce contrôle basée sur la formation d'une part et la capitalisation des meilleures pratiques, d'autre part,
- la réflexion sur la mise en place de cellules dédiées exclusivement au ciblage des opérations à risque pour mieux orienter le contrôle immédiat.

> Le contrôle immédiat

Repenser le contrôle immédiat a constitué en 2009 l'une des priorités de la refonte de la chaîne de contrôle.

L'amélioration du contrôle immédiat a porté sur l'optimisation de la gestion des risques au niveau de la phase de dédouanement. L'objectif en est d'accroître les potentialités du système de sélectivité pour qu'il puisse mieux maîtriser les risques et les nouveaux modes opératoires en matière de fraude, notamment ceux liés à la valeur et à l'origine.

A souligner que la mise en production, en janvier 2009, du nouveau système de dédouanement « BADR », a permis, grâce aux nouvelles fonctionnalités qu'il offre, d'apporter des améliorations importantes à la sélectivité automatique. BADR a été, en effet, enrichi d'une centaine de nouvelles règles de sélectivité se rapportant à la valeur, à l'origine et à d'autres vecteurs de fraude.

Le contrôle immédiat a été renforcé, également, par des moyens de contrôle non intrusif. L'année 2009 a vu le parc des scanners consolidé par la dotation des services douaniers, à Tanger et à Gargarate, de scanners pour camions et conteneurs. La Douane réagit ainsi à la forte augmentation du trafic transfrontalier et à la nécessité d'opérer un contrôle à la fois rigoureux, mais aussi plus rapide et plus efficace.

10 scanners sont, aujourd'hui, opérationnels au niveau des principaux points de passage.

> Le contrôle a posteriori

S'inscrivant dans la logique de consolidation de son système intégré de contrôle, la Douane a procédé en 2009 à l'amélioration du contrôle a posteriori en mettant en place diverses mesures aussi bien sur le plan organisationnel que sur le plan de la démarche adoptée.

Au niveau organisationnel,

Il a été procédé au rattachement du contrôle différé au contrôle a posteriori dans le but de renforcer les effectifs en charge de ce dernier. Cette expérience, qui a concerné dans une phase probatoire certaines Directions Régionales, a été couronnée par des résultats encourageants. Elle a permis de constituer une force d'analyse des risques et de consolider davantage le rendement des équipes grâce notamment à la mutualisation des expériences.

Parallèlement, l'ADII a conduit une opération de recrutement de 150 cadres à haut potentiel pour renforcer les capacités des structures chargées de ce type de contrôle.

Au niveau de la démarche,

Durant l'exercice 2009, l'administration des douanes s'est attelée à améliorer davantage sa démarche d'analyse de risque en matière de contrôle a posteriori visant le ciblage des opérations et des opérateurs à risque et ce, en se référant aux données du commerce extérieur et en s'appuyant sur une approche sectorielle de contrôle.

Durant l'année 2009, les services en charge du contrôle a posteriori ont réalisé 396 opérations de vérification en entreprise, contre 386 en 2008, qui ont engendré des recettes additionnelles de l'ordre de 372.5 MDH contre 66.6 MDH en 2008. Cette évolution a été réalisée grâce à une affaire remarquable qui a porté sur 1 751,8 MDH de droits et taxes, et 100 MDH de pénalités.

Le recours au système d'information demeure un facteur déterminant dans l'aboutissement de cette démarche. A cet effet, des actions de formation ont été organisées au profit des différents services de contrôle pour une meilleure optimisation de l'utilisation de ce système.

La réforme de la chaîne de contrôle connaîtra d'autres évolutions, notamment l'adaptation du cadre législatif et réglementaire.

